

Procès-verbal n°02/2025
Conseil d'Administration du jeudi 19 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le JEUDI 19 JUIN le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de LEVES, légalement convoqué par Monsieur Rémi MARTIAL, Maire, s'est réuni en session ordinaire, 4 Place de l'Église à Lèves, sous la présidence de M. Rémi MARTIAL, Président.

Date de convocation : 11 juin 2025

Présents : Mme PALLUEL, Mme DAVID, M. HUBERT, Mme DEGUINE, Mme GUILLET, Mme SEMERY, Mme GOUSSET, M. RENAULT, Mme LAGRANGE GIRARD, Mme GAIDET.

Absents excusés : M. MARTIAL.

Absents : Mme LELOUTRE, M. VERNADAT.

Pouvoirs :

Mme GAIDET a été désignée secrétaire de séance.

03/25 - Certification du compte de gestion 2024
--

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

04/25 - Compte administratif 2024 - Annexe

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-14, L 2121-21 et L 2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre le Maire pour présider au vote du compte administratif,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

VU le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable,

Madame PALLUEL ne prend pas part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif de l'exercice 2024 du Centre Communal d'Action Sociale tel que présenté,

ARRETE le résultat cumulé définitif tel que résumé ci-dessus :

Budget Fonctionnement	
Dépenses	40 717,48 €
Recettes	35 791,95 €
Résultat de fonctionnement (déficit)	4 925,53 €

Budget Investissement	
Dépenses	0€
Recettes	17 375,03 €
Résultat d'investissement (excédent)	17 375,03 €

Résultat cumulé exercice 2024	12 449,50 €
-------------------------------	-------------

05/25 - Exercice 2024 – Affectation des résultats

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2311-5,

VU le compte de gestion présenté par le Comptable Public,

VU l'arrêté définitif des comptes de l'exercice 2024 et l'approbation du compte administratif,

CONSIDERANT le résultat cumulé du compte administratif 2024 approuvé ce jour,

Résultat cumulé 2024	12 449,50 €
----------------------	-------------

Il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

Report en fonctionnement (déficit)	4 925,53 €
Report en investissement (excédent)	17 375, 03 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

06/25 - Exercice 2025 – Budget supplémentaire - Annexe

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction comptable M57,

CONSIDERANT la nécessité de réajuster les crédits du budget primitif 2025 et de la reprise des résultats de l'exercice 2024,

Après avoir pris connaissance du projet du budget supplémentaire pour l'exercice 2025 du Centre Communal d'Action Sociale joint en annexe,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE tel que présenté le budget supplémentaire 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président


Rémi MARTIAL



La secrétaire de séance

Liliane GAIDET

